

Définition de la concertation pour le projet  
de liaison Saint-Michel-de-Bannières / RD 820

Compte-rendu de la réunion du comité de suivi de la concertation  
9 juillet 2009

La première réunion du comité de suivi de la concertation réunit une soixantaine de participants dans la salle des fêtes de Cressensac. La réunion commence à 15 heures et s'achève à 17 h 15. Après les discours introductifs et le point sur les études et la démarche de concertation, le débat est ouvert. Une vingtaine de personnes s'expriment dans un climat plutôt serein et constructif.

## **1. Principales interventions des participants**

### **Discours introductifs**

Guy Louradour, maire de Cressensac, ouvre la réunion en rappelant aux participants qu'il n'y a pas de développement économique sans moyens de communication.

Puis Gérard Miquel évoque les enjeux du désenclavement du bassin de Biars-Bretenoux, notamment pour développer l'activité économique et touristique. Il présente également les objectifs du projet routier : favoriser l'accès des poids lourds en provenance du bassin de Biars-Bretenoux à l'A 20 Nord, renforcer la sécurité routière sur l'itinéraire RD 803 / RD 720, prévoir le maillage des futures zones d'activités et inscrire le projet routier dans une démarche exigeante de développement durable.

Le président annonce ensuite l'élargissement des deux fuseaux, suite aux remarques exprimées par les services de l'Etat après leur consultation en février et mars 2009. Il souligne, pour lever toute ambiguïté, qu'aucun tracé n'est à ce jour choisi par l'exécutif départemental. Le président présente enfin la démarche innovante de concertation qu'il souhaite conduire : une concertation approfondie et efficace, menée en toute transparence, pour que le projet choisi soit « le fruit d'une œuvre collective ». Il propose que le comité de suivi de la concertation soit présidé par un fonctionnaire d'Etat et suggère la candidature d'Henri Colin, ingénieur général de l'Equipement et ancien directeur départemental de l'Equipement du Lot, qui vient de prendre sa retraite.

François Hollande, président du Conseil général de la Corrèze, rappelle l'engagement de son Département aux côtés du Conseil général du Lot pour mener à bien le désenclavement du bassin de vie Biars-Bretenoux. Il justifie l'adhésion du Conseil général de la Corrèze à la démarche de concertation : cette initiative originale et interdépartementale doit permettre de réaliser dans les meilleurs délais ce projet routier qui a déjà pris beaucoup de retard.

Pascale Beaubier, chef du pôle grands travaux et ouvrages d'art du Conseil général du Lot, fait ensuite un point sur les études en cours. Eric André, directeur délégué d'**Attention**consultants, et Murielle Kopp, consultante, présentent rapidement la démarche de concertation et les scénarios élaborés à partir des suggestions recueillies lors des entretiens menés auprès des acteurs.

Trois scénarios sont proposés : un scénario type concertation maître d'ouvrage, un scénario type débat public et un scénario type co-élaboration.

## **Echanges avec les participants**

*François Patier, maire de Nespouls*

Avez-vous invité des représentants des Autoroutes du Sud de la France (ASF) à participer aux réunions du comité de suivi ?

*François Sançon, directeur de l'aménagement et des infrastructures routières du Conseil général du Lot*

Non, mais la composition du comité de suivi peut évoluer.

*Cathy Picard, secrétaire de l'Association pour l'intégrité du causse de Nespouls (AICN)*

Nous nous posons des questions concernant le curriculum vitae de M. Henri Colin. Peut-être que le Conseil général de la Corrèze pourrait proposer son candidat pour la présidence du comité de suivi ?

*Gérard Miquel*

Le choix d'Henri Colin a été réalisé en concertation avec le Conseil général de la Corrèze et François Hollande. Si vous avez un meilleur candidat, dites-le nous. Je souhaite que ce choix soit le choix de tous.

*Cathy Picard*

Pourquoi pas trois garants : un pour le Lot, un pour la Corrèze et un qui supervise les deux autres ?

*Noël Martinie, vice-président du Conseil général de la Corrèze en charge des infrastructures*

Le Conseil général de la Corrèze ne voit aucun inconvénient au choix d'Henri Colin pour présider le comité de suivi. Il n'a aucun a priori.

*Antoine Thieffry, président de Turenne environnement*

Le choix d'une personnalité neutre comme garant de la concertation nous paraît un point positif. Nous avons également une préférence pour le scénario 3, dit de co-élaboration. Toutefois, nous suggérons la création d'un comité de pilotage, qui serait une émanation du comité de suivi, car le nombre des membres du comité de suivi nous semble trop important pour étudier correctement le projet. Par ailleurs, la parité des associations dans le comité de suivi nous paraît très molle.

*Habib Fenni, maire de Sarrazac*

Je souhaite formuler deux remarques : la première sur la forme, la seconde sur le fond.

Nous pouvons saluer la création de ce comité de suivi. Cette création correspond à notre souhait de donner notre avis et d'être acteurs du projet. J'ai l'intime conviction que la mise en place d'un garant crédibilisera le travail et la démarche. Une démarche de communication doit également être engagée auprès des populations qui sont susceptibles d'être concernées par le projet. Cela permettra de les tenir informés et de tourner court aux rumeurs.

Deux critères semblent importants pour ce projet : l'environnement et les finances. Ils ne doivent pas se juxtaposer. A partir de juin 2010, la mise en service de l'aéroport de Brive-Souillac va engendrer des nuisances. Elles vont impacter les territoires, notamment celui de la commune de Sarrazac. Je souhaite que ces nuisances soient également considérées comme un critère important. On ne peut pas faire peser toutes les nuisances sur un même territoire. Elles doivent être partagées.

*Jacques Bex, président de la Chambre d'agriculture du Lot*

Les agriculteurs sont favorables au projet routier. Dans le cadre des études, ils souhaitent toutefois qu'un diagnostic agricole soit mené en concertation avec les départements du Lot et de la Corrèze.

*Bernard Raynal, président de la communauté de communes du Sud corrézien*

Qui choisit le scénario pour la démarche de concertation ? Le scénario 3, qui prévoit des ateliers thématiques, me paraît le plus intéressant.

*Michel PEDAMOND, CCI de Corrèze*

Nous évoquons les nuisances engendrées par la route. Mais il faut également parler des impacts économiques et des retombées positives : les infrastructures créent de la richesse !

*Jacques Decargues, maire de Beaulieu-sur-Dordogne et conseiller général*

D'un point de vue méthodologique, le scénario 3 avec garant me paraît le plus intéressant parce qu'il est ouvert et pragmatique. Je crains simplement qu'il exige une participation régulière des acteurs concernés, peu compatible avec l'agenda des élus locaux. Leur absence prévisible aux réunions permettra de rééquilibrer naturellement la composition du comité de suivi au profit des associations.

*Patricia Broussolle, présidente du Sebb – Scot Sud Corrèze, conseillère municipale déléguée de Brive, 1<sup>re</sup> vice-présidente de la communauté d'agglomération de Brive*

Je voudrais saluer cette initiative de créer une forme innovante de concertation : la co-élaboration me paraît être le moyen le plus efficace pour parvenir à un compromis. Le Sebb Scot Sud Corrèze suit la même démarche : il vient de créer des groupes de travail thématiques. Les études constituent, me semble-t-il, la base de la concertation. Je suis très attentive à leur contenu. Pouvez-vous communiquer leur cahier des charges afin que nous puissions comprendre ce qu'en attend la maîtrise d'ouvrage ? Le contournement Sud de Brive, la mise en service de l'aéroport sont des projets importants. Est-ce que leurs impacts ont été pris en compte dans le cahier des charges des études ? L'utilisation du ferroviaire doit également être intégrée à la réflexion.

*François Sançon*

Le Conseil général du Lot mettra à disposition le contenu du cahier des charges des études. Ce cahier des charges n'a pas été « verrouillé » pour que les études puissent prendre en compte les remarques du comité de suivi.

*Jacques Descargues*

Ce projet fera l'objet d'une décision. La décision est un choix politique. Il faut que cela soit clair entre nous.

*Albert Salle, maire de Biars-sur-Cère et conseiller général*

Si nous choisissons le scénario de co-élaboration, il ne faut pas pour autant oublier le pouvoir décisionnel. Il faudra prévoir une charte de bonne conduite pour éviter par la suite les actions intempestives.

*Habib Fenni*

Il est important de différencier le temps de la concertation et le temps de la décision. La concertation n'est pas synonyme de co-décision. La décision appartient aux décideurs. A un moment donné, il faudra faire preuve de courage politique.

*Cathy Picard*

Comment vont être constitués les groupes de travail ?

*Bernard Poupelloz, directeur de la DIREN limousin*

Le scénario 3 est celui qui est mis en œuvre actuellement pour accompagner le projet de Ligne à grande vitesse Poitiers-Limoges. Le garant a été choisi par Réseau ferré de France. La co-élaboration ne retarde pas le projet, contrairement à ce que l'on pourrait croire. La concertation avance au rythme des études.

*Didier Roques, secrétaire de l'association Condat dans la Tourmente*

Nous regrettons qu'il n'y ait pas de représentants d'entreprises du bassin de Biars-Bretenoux parmi les membres du comité de suivi. Nous sommes favorables à la démarche de concertation. Nous craignons toutefois qu'elle ne retarde le projet.

*Gérard Miquel*

Il n'y aura pas de retard. Nous tiendrons les délais annoncés. Je n'organiserai pas de réunion publique avant d'avoir les premiers résultats des études. Nous essaierons de trouver le tracé qui provoquera le moins d'impacts sur l'environnement.

La Déclaration d'utilité publique (DUP) de la déviation de Vayrac a été cassée. Des compléments d'études sont en cours. La déviation fera l'objet d'une nouvelle DUP d'ici la fin de l'année.

*Didier Roques*

Nous avons peur des retards dus aux recours.

*Gérard Miquel*

Si un consensus est créé autour du projet, cela limitera les recours. Sur ce projet, je veux que l'on fasse preuve de bonne volonté. Je m'engage à la transparence.

*Christian Delrieu, maire de Bétaille et conseiller général de Vayrac*

Comment allez-vous mobiliser ceux qui ne s'expriment pas ? Aujourd'hui, une dizaine d'acteurs écrivent. Essayons d'écouter ceux qui ne disent rien !

*Antoine Thieffry*

La DUP de la déviation de Vayrac a été une victime collatérale de la protection de Turenne-gare. Nous pensons bien que la commune Vayrac doit être déviée.

*Alain Vacher, conseiller général de Brive Sud-Ouest, vice-président du Conseil général de la Corrèze*

Je suis plutôt en faveur du scénario 3 avec un garant. Je suis né à 3 km de Cressensac. Je connais bien les hommes qui composent ce comité. Aujourd'hui, je ne me sens pas dans la majorité. Ce comité va-t-il prendre des décisions par le vote ?

*Gérard Miquel*

J'espère que le vote ne sera pas nécessaire. Les décisions seront prises à partir de critères objectifs.

*Pierre Prangère, maire de Saint-Michel-de-Bannières*

Si le barreau qui relie un territoire à une autoroute est réalisé en même temps qu'elle, le territoire se remplit. Si le barreau est réalisé après, le territoire se vide. J'espère que le projet routier permettra le développement du bassin de Biars.

*Un représentant de l'association Condat dans la Tourmente*  
Partirons-nous d'ici avec une décision ?

*François Patier*

Je suis d'accord avec la méthodologie que vous proposez et j'espère qu'elle permettra d'aboutir à un projet défini à partir de critères objectifs. Il y a quelques mois, nous avions le sentiment que le projet routier était « prédigéré ». Nous constatons aujourd'hui que les fuseaux ont été élargis, notamment le fuseau Sud.

Je rejoins également le maire de Sarrazac : il faut que les nuisances soient partagées entre les territoires.

*Guy Louradour*

Pour éviter le mécontentement des habitants, il faudra veiller à traiter les points d'arrivée des tracés de façon convenable, en prévoyant des itinéraires de contournement des villages. La commune de Cressensac supporte déjà 300 camions par jour.

*Philippe Loos, sous-préfet de Gourdon*

A titre personnel, je suis favorable au 3<sup>e</sup> scénario. Il me paraît efficace. Ce choix est courageux de la part de la maîtrise d'ouvrage.

Je précise par ailleurs que l'Etat est toujours le garant de l'intérêt général. Mais il n'est plus légitime pour le défendre seul.

*François Sançon*

Nous retenons que vous validez les fuseaux élargis et le scénario 3 avec un garant.

## **2. Conclusion**

La maîtrise d'ouvrage s'est engagée à mettre en œuvre le scénario de co-élaboration (avec l'organisation d'ateliers thématiques). Elle a proposé la candidature d'Henri Colin, ingénieur général de l'Equipement et ancien directeur départemental de l'Equipement du Lot, comme garant de la concertation.

La maîtrise d'ouvrage a également annoncé la création d'un site Internet interactif pour recueillir les avis du grand public.

Le prochain comité de suivi sera programmé courant 4<sup>ème</sup> trimestre 2009.

## **3. Diffusion**

Les membres du comité de suivi recevront le compte-rendu sous format papier.

L'équipe projet recevra le compte-rendu sous formation électronique.